

## Communiqué - 8 mai 2019 - Silence Saint Lambert

Silence Saint-Lambert se réjouit de l'annonce de limites de bruit au Parc Jean Drapeau.

Selon les termes du communiqué conjoint par les villes de Saint-Lambert et de Montréal: « A l'exception de certains événements autorisés sans limitation, le niveau de pression maximal autorisé sera désormais de 75 dBA. Pour les événements dont les contrats ont déjà été signés, le plafond s'établira quant à lui à 80 dBA. En plus de ces plafonds, une limite de bruit en basses fréquences devra être respectée en tout temps. » <http://www.saint-lambert.ca/fr/medias/larrondissement-de-ville-marie-retablit-des-limites-de-bruit-au-parc-jean-drapeau>

Pour Silence Saint-Lambert, il s'agit d'un pas concret dans la bonne direction.

Mais de nombreuses zones d'ombre demeurent, au risque de vider l'annonce de tout sens:

- Comment va être mesurée la limite de bruit?
  - S'agit-il de dBA moyens ou de dBA instantanés?
  - Quelle limite pour les basses fréquences (dBC)?
  - En quels lieux?
- Comment la limite de bruit va-t-elle imposée?
  - Quels seront les mécanismes d'ajustement en cas de dépassement?
  - Quelles seront les pénalités en cas de non-respect, et seront-elles dissuasives?
- Quels sont les événements autorisés sans limitation?
  - Combien d'événements? Combien d'heures par an?
  - Jusqu'à quelle heure le soir?
  - Comment le Parc Jean Drapeau compte-t-il alors respecter la Loi sur la Qualité de l'Environnement en matière de pollution sonore?
- Quels sont les événements dont les contrats ont déjà été signés, et jusqu'à quand?

Ainsi, s'il s'agit de dBA instantanés mesurés sur l'île Sainte-Hélène, avec un seuil de basses fréquences du même ordre de grandeur, les résultats devraient être satisfaisants. Mais si l'il s'agit d'un seuil en dBA moyens mesurés en limite des résidences, les mesures annoncées seront insignifiantes. De même, si les événements autorisés sans limitation totalisent plus de 40h de bruit par an, les mesures annoncées seront aussi d'une portée très limitée.

Lors de l'été 2018, près de 500 plaintes avaient été acheminées au Parc Jean Drapeau. Les niveaux de bruit mesurés étaient excessifs, et surtout au niveau des basses fréquences (par exemple, +19dBC par rapport au bruit ambiant lors de Heavy Montréal, soit un bruit 64 fois plus puissant qu'à l'ordinaire - voir documents joints) (la mesure en décibel étant logarithmique, chaque ajout de 3dB revient à doubler la puissance sonore perçue).

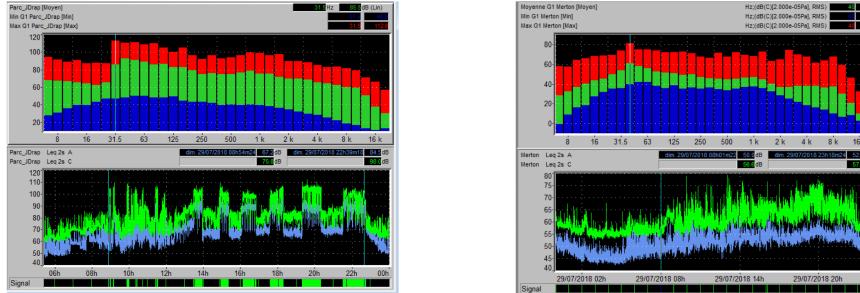
Le Parc Jean Drapeau a déjà prévu plus de 80 événements pour l'été 2019. Le premier événement aura lieu les 19-20 mai (Piknic Electronic), ce qui sera l'occasion de valider le bien fondé de l'annonce.

*Silence Saint Lambert est un OBNL qui regroupe plusieurs centaines de familles de résidents de Saint-Lambert affectées par le bruit du Parc Jean Drapeau. Silence Saint Lambert lutte depuis plus de 10 ans contre le bruit excessif produit par un nombre toujours croissant d'événements bruyants organisés sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène à longueur d'année. <https://silencesaintlambert.org/>  
Contact : [silence.saint.lambert@gmail.com](mailto:silence.saint.lambert@gmail.com)*

Heavy MTL (dimanche 29 juillet 2018)  
 Analyses: Silence Saint-Lambert  
 Source des données: Ville de Montréal

- Au Parc Jean Drapeau, sur site
  - Pointes à **113 dBC<sub>moy2s</sub>** et à **99 dBA<sub>moy2s</sub>**

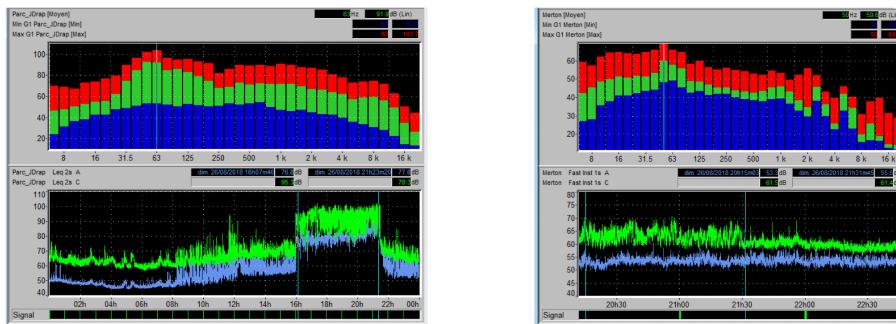
- À Saint-Lambert
  - Pointes à **81 dBC<sub>moy2s</sub>** et à **72 dBA<sub>moy2s</sub>**
  - +19 dBC / bruit résiduel moyen de **62 dBC<sub>moy15min</sub>**
  - Bruit 64x plus puissant (chaque +3dB = bruit x2)



Piknic Electronic (dimanche 26 août 2018)  
 Analyses: Silence Saint-Lambert  
 Source des données: Ville de Montréal

- Au Parc Jean Drapeau, sur site
  - Pointes à **104 dBC<sub>moy2s</sub>** et à **92 dBA<sub>moy2s</sub>**

- À Saint-Lambert
  - Pointes à **69 dBC<sub>moy2s</sub>** et à **56 dBA<sub>moy2s</sub>**
  - +9 dBC / bruit résiduel moyen de **60 dBC<sub>moy15min</sub>**
  - Bruit 8x plus puissant (chaque +3dB = bruit x2)



Décibel est logarithmique

62 dB

bruit résiduel moyen  
de **62 dBC<sub>moy15min</sub>**

$$X_{\text{dB}} = 10 \log_{10} \left( \frac{P_1}{P_0} \right)$$

Pointes ressenties à  
**80.7 dBC<sub>moy2s</sub>** à 40Hz

